

**Municipalité de Normétal  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Normétal, située au 59, 1<sup>re</sup> Rue, le 9 août 2022, à 19 h 30**

Sont présents :

MM Nestor Dubé, conseiller # 1  
Samuel Côté, conseiller # 2  
Ghislain Desbiens, conseiller # 3  
Steve Lamoureux, conseiller # 5  
Mme Monique Bouchard, conseillère # 4

Sont absents :

M. Roger Lévesque, maire  
Mme Lise Bégin, conseillère # 6

Est également absente : Mme Lyne Blanchet, greffière-trésorière

Assiste également à la séance, madame Chantale Roy, secrétaire-trésorière adjointe

*Préambule : À moins d'une mention spécifique, la personne qui préside cette séance participe au vote sur une proposition.*

**1. Ouverture**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président M. Ghislain Desbiens, maire-suppléant, en l'absence de M. Roger Lévesque, maire. Il est 19 h 30.

2022.08.158

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et il demeure ouvert avec toutes modifications.

Adoptée unanimement

**3. Adoption du procès-verbal**

2022.08.159

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2022.

Adoptée unanimement

**4. Correspondance**

2022.08.160

**4.1 Demande d'appui pour une rencontre du Groupement forestier coopératif Abitibi concernant les fonds administrés dans le fonds de mise en valeur avec la MRC d'Abitibi-Ouest**

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupement forestier coopératif Abitibi est le consultant choisi par plusieurs municipalités pour les aider dans la gestion des ententes de délégation des territoires forestiers résiduels;

**CONSIDÉRANT QUE** le Groupement forestier coopératif Abitibi a une très bonne connaissance des enjeux financiers et forestiers concernant l'aménagement forestier;

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu de demander au Groupement forestier coopératif Abitibi de rencontrer la MRCAO dans le but de négocier des modifications aux règles d'attributions des sommes versées par la municipalité au fonds forestier ainsi que des modifications dans les règles d'utilisation des fonds retournés aux municipalités. Ces négociations doivent tenir compte de la pérennité du fonds, de l'équité entre les municipalités sans oublier la bonne gestion des lots forestiers qui ne peut être réalisés sur une période aussi courte qu'une année calendrier.

Adoptée unanimement

**2022.08.161**

**4.2 Remboursement suite à des travaux**

**M2200006**

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de rembourser à M. Rémi Paquin un montant de 2 880 \$ pour des travaux exécutés sur une partie des lots 4 200 750 et 4 200 890.

Adoptée unanimement

**5. Trésorerie**

**2022.08.162**

**5.1 Dépôt du rapport mensuel des revenus et des dépenses**

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil le rapport mensuel des revenus et des dépenses de la Municipalité au 31 juillet 2022.

**2022.08.163**

**5.2 Liste des dépenses incompressibles**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte de la liste des dépenses incompressibles dans le cadre de la séance ordinaire du 9 août 2022;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'autoriser le paiement pour :

- Juin 2022, totalisant 397,15 \$ et représenté par les chèques L2200071.
- Juillet 2022, totalisant 19 860, 21 \$ et représenté par les chèques L2200072 à L2200079.
- Août 2022, totalisant 1 231,70 \$ et représenté par les chèques L2200080 à L2200082.

**IL EST RÉSOLU** d'autoriser le paiement des salaires des employés et des élus pour les semaines 26 à 30 totalisant 29 468,51 \$ (brut).

Adoptée unanimement

**2022.08.164**

**5.3 Approbation du paiement des factures à payer**

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu d'autoriser le paiement des dépenses pour :

- Juin 2022, totalisant 397,15 \$ et représenté par les chèques L2200071.

- Juillet 2022, totalisant 58 345,34 \$ et représenté par les chèques C2200043 à C2200051; L2200072 à L2200079; P2200259 à P2200292.
- Août 2022, totalisant 13 669,89 \$ et représenté par les chèques L2200080 à L2200082; P2200293 à P2200299.

Adoptée unanimement

## **6. Administration**

2022.08.165

### **6.1 Engagement – Emplois d’été pour étudiants**

**CONSIDÉRANT QU’**il y a lieu de régulariser l’engagement des étudiants pour l’entretien des parcs et pelouse pour l’été 2022;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu par les membres du conseil :

- D’engager MM Mathieu Girard, Mickol Bruneau et Pedro Durazo Martinez, en date du 20 mai 2022, dépense à imputer au poste budgétaire 02-701-50-141-20.

**IL EST RÉSOLU D’**accepter la démission de M. Martinez en date du 6 juin 2022;

**IL EST RÉSOLU D’**engager Mme Noémie Therrien en remplacement de M. Martinez en date du 29 juin 2022.

**IL EST RÉSOLU D’**accepter la démission de Mme Therrien en date du 26 juillet 2022.

Adoptée unanimement

2022.08.166

### **6.2 Congédiement de l’employé étudiant numéro 29**

**CONSIDÉRANT QUE** l’employé étudiant numéro 29 ne rencontre pas les exigences liées au poste d’emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** l’employé a été informé des attentes de son supérieur;

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu qu’après analyse et discussion, le conseil municipal recommande de mettre fin au lien d’emploi avec l’étudiant numéro 29, en date du 1<sup>er</sup> août 2022.

Adoptée unanimement

2022.08.167

### **6.3 Lettre de démission de M. Olivier Wafer-Lavoie**

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d’accepter la lettre de démission de M. Olivier Wafer-Lavoie, effective le 29 juillet 2022 16 h.

Adoptée unanimement

2022.08.168

### **6.4 Contrat de travail de M. Gaby Roy Chouinard au poste d’employé des travaux publics**

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d’autoriser la directrice générale Mme Lyne Blanchet et le maire M. Roger Lévesque à signer pour et au nom de la Municipalité de Normétal, le contrat de travail à intervenir avec M. Gaby Roy Chouinard, employé des travaux publics, suite à la période probatoire de trois mois.

Adoptée unanimement

2022.08.169

### 6.5 Dépôt du résultat des soumissions pour l'achat d'un radar pédagogique

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues pour l'achat d'un radar pédagogique et dont voici le résultat :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant avant taxes</b>
<i>Signal Services Inc.</i>	4 970 \$
<i>Kalitec*</i>	4 695 \$ <i>Modèle Premium : 5 830 \$</i>
<i>Trafic Innovation</i>	4 991 \$

\*La différence entre le modèle Régulier et Premium de Kalitec :

<b>Modèle : Régulier</b>	<b>VS</b>	<b>Modèle : Premium</b>
Moins de 100 mètres	Portée du radar	Entre 150 et 300 mètres
Équivalente aux autres modèles	Intensité lumineuse	2 x supérieure aux autres modèles
Clignotement constant quelle que soit la vitesse	Clignotement	Clignotement impactant quand excès de vitesse
Affichage flash aux 0,5 s.	Fréquence d'affichage	Affichage continu
Ensemble solaire capacité moyenne : 50W & 20 AH	Batterie et panneau solaire	Ensemble solaire Haute capacité : 100 w et 40 AH
2 ans	Garantie	3 ans

Il est proposé par monsieur Nestor Dubé, appuyé par monsieur Samuel Côté et résolu d'accepter le dépôt du rapport de la soumission reçue.

**IL EST RÉSOLU QUE** les frais de transport et autres matériaux nécessaires ne sont pas inclus.

Adopté unanimement

2022.08.170

### 6.6 Achat d'un radar pédagogique

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité routière sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Normétal fait partie des priorités sur lesquelles nous travaillons;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation d'un radar pédagogique est un outil qui permet de collecter des données importantes auprès de la circulation sur le territoire et encourage aux chauffeurs à réduire la vitesse;

**CONSIDÉRANT QU'**avec ces données, il est plus facile de mettre en lumière les problématiques d'excès de vitesse et de faire des suivis auprès de la Sûreté du Québec afin que des opérations soient mises en place afin d'enrayer la vitesse sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**un radar pédagogique est un outil lumineux qui permet de capter facilement l'attention du conducteur qui est en excès de vitesse afin de lui rappeler qu'il est important de ralentir dans la zone dans laquelle il se trouve;

**CONSIDÉRANT QUE** le radar pédagogique est considéré comme un outil de sensibilisation routière très efficace auprès des automobilistes;

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de procéder à l'achat d'un radar pédagogique afin de sensibiliser la sécurité routière au sein de la Municipalité de Normétal, de type :

**KERN-0011** : afficheur de vitesse radar PREMIUM avec message et connexion USB pour alimentation 12V – connexion bluetooth et statistique de trafic à double sens, une batterie étanche à plomb, 12V/20AH/AGM, avec câble et connecteur; ensemble capteur solaire 100 W, avec support Uptek (noir) texturé pour AVR.

Adoptée unanimement

2022.08.171

### **6.7 Modification du budget initial**

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Steve Lamoureux et résolu de modifier le budget initial, selon le descriptif suivant :

Description	Budget initial	Budget modifié
Immobilisations Édifices 03-310-13-722-00	78 582 \$	52 082 \$
Immobilisations bornes-fontaines 03-310-22-726-01	0	26 500 \$

Adoptée unanimement

### **7. Travaux publics**

2022.08.172

#### **7.1 Traçage de ligne jaune**

C2200047

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu d'autoriser les travaux effectués par Traçage Abitibi pour le marquage d'une ligne jaune centrale au montant net de 6 757,52 \$, dépense à imputer au poste budgétaire, le tout étant prévu au budget.

Adoptée unanimement

2022.08.173

#### **7.2 Achat de quatre bornes-fontaines**

P2200308

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu de faire l'achat de quatre (4) bornes-fontaines, auprès de Marcel Baril, dépense nette de 27 816,31 \$, à imputer au poste budgétaire 03-310-22-726-01.

Adoptée unanimement

### **8. Loisirs et culture**

2022.08.174

#### **8.1 Projet « Améliorer les services offerts au Parc Michelle-Desmarais » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie**

**CONSIDÉRANT** le Plan de diversification et de développement économique 2020-2024 de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la date limite de dépôt de projet est le 23 septembre 2022;

Il est proposé par monsieur Samuel Côté, appuyé par madame Monique Bouchard et résolu de déposer en priorité # 1 le projet « **Améliorer les services offerts au Parc Michelle-Desmarais** » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, à la MRC d'Abitibi-Ouest par la municipalité de Normétal et ce, à même le budget alloué à la Municipalité;

**IL EST RÉSOLU QUE** le projet s'inscrit dans le plan de diversification et de développement économique 2015-2019, aux actions :

- 1.3.3 - Aménager les parcs municipaux;
- 1.3.4 - Restaurer et aménager le terrain de tennis, le terrain multisports ou autres sites (à développer);

**IL EST RÉSOLU QUE** le projet s'inscrit dans la politique familiale et municipale amie des aînés 2016-2020, aux axes :

- 1 - Économie et tourisme : Action : Aménager un parc municipal qui correspond aux besoins des jeunes familles;

- 4 - Loisirs et sports – vie associative – vie culturelle : Action : Optimiser l'utilisation des infrastructures de loisirs en place.

**IL EST RÉSOLU QUE** le projet s'inscrit dans le plan de développement durable 2019-2029 de la MRC d'Abitibi-Ouest, aux axes :

- 1 – Agir pour améliorer le mode de vie des citoyens;
  - priorité 2 – *Favoriser le développement de saines habitudes de vie;*
- 2 – Agir pour offrir aux citoyens un cadre de vie sain et un milieu sécuritaire;
  - priorité 10 – Maintenir et améliorer les infrastructures et les services publics;
- 4 – Agir pour assurer la maximisation du Plan de développement durable et des ressources disponibles;
  - priorité 19 – Communiquer la démarche par des modes transparents, novateurs, ouverts et constructifs;
  - priorité 20 - Favoriser l'engagement et la participation des élus, des partenaires et des citoyens.

**IL EST RÉSOLU QUE** la directrice générale madame Lyne Blanchet est autorisée à signer et à déposer ledit projet.

Adoptée unanimement

2022.08.175

## **8.2 Achat d'un bâtiment pour un bloc sanitaire**

**CONSIDÉRANT QUE** le projet « **Améliorer les services offerts au Parc Michelle-Desmarais** » dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, sera déposé à la MRC d'Abitibi-Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** Maisons Nordiques propose un montant budgétaire de 18 000 \$ pour la fabrication d'un bâtiment « clé en main » de 8 pi. x 10 pi. pour un bloc sanitaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la finition intérieure doit avoir un revêtement contre l'infiltration d'eau et la moisissure (plancher, mur et plafond), une porte extérieure selon les normes, filage électrique intérieur incluant les accessoires, installations d'une toilette, lavabo avec l'option de remplissage de bouteille, table à langer rétractable (tout en acier inoxydable). Faire les trous pour la connexion à l'eau potable et eaux usées.

Il est proposé par madame Monique Bouchard, appuyé par monsieur Nestor Dubé et résolu d'accepter l'offre de Maisons Nordiques, et ce, dès l'acceptation du projet par la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée unanimement

## **9. Sujets divers (varia)**

### **10. Période de questions**

2022.08.176

### **11. Fermeture de la séance**

Il est proposé par monsieur Steve Lamoureux, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et résolu de clore la séance, il est 8 h 10.

Adoptée unanimement